



Susan George, vice-présidente d'ATTAC-France



Isabelle Chassot, directrice de l'Instruction publique fribourgeoise

Ce que la Suisse veut libéraliser? Chut!

Quels sont les secteurs que la Suisse va offrir à la libéralisation lors de la Conférence de Hong-Kong qui se tiendra à la fin de l'année? Réponse de M. Wasescha : « Nous regardons tout d'abord ce que nos partenaires sont prêts à nous offrir. C'est une négociation ouverte ». Susan George insiste : « Concrètement, vous offrez quoi? » L'ambassadeur reste discret : « Je ne sais pas par cœur. La nouvelle offre est en consultation, elle sera prête en mai, je ne peux pas me prononcer à ce stade. Elle sera très complexe, mais avec le mécanisme de consultation des cantons, des milieux intéressés, y compris de la société civile, on ne peut pas nous reprocher le manque de transparence ».

Susan George : « Tout engagement est irréversible. David Hartridge, directeur des services à l'OMC disait que l'AGCS va accélérer le processus de libéralisation et des réformes et le rendra irréversible. Tout est sur la table de l'OMC en même temps : l'agriculture, les services, la propriété intellectuelle, l'investissement, tout. Si un pays veut quelque chose dans un domaine, il va céder dans un autre domaine. C'est pour cela que les citoyens veulent connaître le mandat, en détail.

« Grotesque »

Dans le cadre de l'Union européenne (UE), Mme George a combattu aux côtés des députés pour avoir les textes des demandes et des offres de l'UE à ses partenaires. « Ça a été impossible. Les partis politiques pouvaient envoyer leurs chefs de groupe dans une pièce, sans photocopieuse, avec la promesse de ne pas copier quoi que ce soit, de ne pas répéter... C'était grotesque ». Par des fuites et des discussions avec des députés, les demandes ont été connues, ainsi qu'une partie des offres. « On ne peut pas parler de transparence lorsque c'est un petit comité – en ce qui nous concerne, c'est le comité 133 – composé de fonctionnaires, de gens non élus, qui négocient en secret et qui informent les citoyens lorsque tout est décidé. Nous voulons justement changer ce système de mandats, et c'est pour cela que nous avons en France une campagne de zones hors AGCS. Nous avons maintenant 630 collectivités territoriales hors zones, ce qui couvre les deux tiers de la population française. Les régions tombent les unes après les autres. Parce que quand on explique aux élus départementaux et régionaux ce qui va advenir de leur pouvoir de fournir des services publics, et lorsqu'ils ont lu les textes, ils prennent une résolution et se déclarent hors AGCS.

Cette décision n'est-elle pas purement symbolique, puisque l'accord prime sur les lois nationales et locales? « En partie oui. Mais un chercheur remarquable, M. Jennar, estime que la convention de Vienne sur le droit des traités dit qu'un accord est contestable lorsqu'il provoque la violation manifeste d'une règle de droit interne d'importance fondamentale, l'autonomie des collectivités territoriales dans la fourniture des services tels que l'éducation, le transport, l'assainissement de l'eau, etc. Le débat démocratique fondamental n'a jamais eu lieu, nous voulons qu'il ait lieu ».

pas libéralisé », dit Mme Chassot.

Le canton de Fribourg n'est plus totalement souverain dans le domaine de l'éducation, parce qu'il est évidemment lié par les engagements de la Confédération sur le plan international : « C'est pour cette raison que nous avons prêté une attention toute particulière, en 2002, à la consultation sur les offres

et requêtes en cours. L'examen consistait à dire ce qui entre dans le domaine de service public, et de demander d'exclure la possibilité d'entrer en matière sur cette offre. Le gouvernement suisse nous a suivis ».

Une discussion doit encore avoir lieu dans le domaine de la culture, « le seul où nous ne sommes pas prestataires nous-mêmes, car nous

devrions traiter l'étranger qui vient chez nous de la même manière que la personne qui offre une prestation à titre privé ». Mme Chassot précise que le Conseil d'Etat s'est « un peu chicané » sur la question des écoles de théâtre, des écoles d'art, dans ce domaine où Fribourg n'a pas d'offres

spécifiques mais une politique de subventionnement, et dans lequel il devait prêter attention à ne pas prêter le système éducatif en ouvrant totalement ce marché. Quant au master of business administration, il s'agit d'un service privé d'éducation déjà dans le domaine de

Mais encore?

Susan George : « Quand j'ai commencé à m'engager, je disais US hors du Vietnam, et les gens étaient d'accord ou pas, mais au moins ils comprenaient ce qu'on voulait dire. Maintenant, on demande un moratoire sur l'AGCS, et les gens vous regardent avec des yeux ronds ».

Luzius Wasescha : « Vous me demandez si j'ai l'impression de trahir le citoyen. Certainement pas. J'ai un mandat du Conseil fédéral. D'après la Constitution, les affaires extérieures sont de la compétence du Conseil fédéral. Avec la nouvelle constitution, le Parlement a un droit de regard. Il est consulté sur mes mandats. Les cantons sont

également consultés, régulièrement, et j'ai d'excellentes expériences de coopération avec eux. Les communes sont représentées par leur association faîtière, l'Union des villes suisses ainsi que par l'Association des communes suisses ».

Susan George : « Permettez que je défende la Suisse : les procédures décrites sont infiniment plus démocratiques que celles que nous subissons. Nous n'avons aucun droit de regard sur rien, nos députés ont reçu ce texte – qui vaut son pesant de cacahuètes – un jeudi après-midi et ils l'ont voté le mardi suivant. Y compris les 20'000 pages d'annexe qui en font partie ».

Négociations : un combat inégal

Susan George a suivi de près les négociations de Cancun : « J'étais là, mais pas dans la salle où se passaient les négociations. J'ai vu que les Africains sont obligés de partager leurs ressources : l'un va suivre l'agriculture, un autre la participation économique etc. parce qu'ils n'ont pas le personnel. C'est dramatique, ça a beau être « un pays un vote », dans la réalité ils ne peuvent pas maîtriser des négociations extrêmement complexes qui se poursuivent en parallèle sur des sujets très très différents. Il y a un déséquilibre fondamental : la délégation d'un seul pays, les Etats-

Unis, arrive à Cancun avec 650 personnes, soit plus que la délégation de tous les pays africains réunis... »

Luzius Wasescha fait la distinction entre les pays émergents qui arrivent à se débrouiller tout seuls, même s'ils ont d'énormes problèmes de développement, comme l'Inde et le Brésil, « et d'autres qui n'ont souvent que les yeux pour pleurer. Bien sûr, ils ont leur coalition, il y a un groupement des pays africains, mais généralement jusqu'à ce qu'ils arrivent à une position commune, le train a déjà passé... »

Le monopole de l'ECAB est-il menacé?

Bien que la Suisse ait libéralisé son secteur des assurances, le monopole de l'ECAB (Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments) n'est pas menacé pour l'instant, car, dans ce domaine, les monopoles des 19 cantons concernés figurent dans l'AGCS sur la liste des exceptions. Mais rien n'est garanti pour l'avenir : « Les exceptions qui sont sur les listes reviennent sur la table de négociation. Si nous avons une demande

d'un pays qui s'intéresserait à l'assurance bâtiments en Suisse, nous devrions considérer cela avec les cantons concernés. Mais il n'est pas du tout certain que le Conseil fédéral offre une concession si cela lui crée des ennuis avec 19 cantons... », explique M. Wasescha.

En revanche, si le canton de Genève ou celui du Valais voulait instaurer une assurance bâtiment cantonale – ce qui serait intéressant pour les propriétaires car les primes

sont inférieures à celles proposées par les assureurs privés – c'est pratiquement mission impossible. « La Suisse devrait d'abord attendre trois ans, puis offrir à la libéralisation un secteur jugé d'égale valeur non pas par la Suisse, mais par le partenaire commercial », explique Susan George.

Isabelle Chassot précise que ce type d'activité intéresse les partenaires dans le cadre de l'Union européenne, où sont également menées

des négociations relatives à la libéralisation de certains secteurs. « Dans la mesure où nous arrivons à démontrer qu'une partie de l'offre de l'ECAB n'est pas prise en compte par un certain nombre d'assureurs privés, et qu'il y a véritablement un service pour l'ensemble de la population, nous devons pouvoir résister. Mais je suis conseillère d'Etat, et non pas membre d'un tribunal qui devrait le cas échéant se déterminer avec précision sur ce thème. »

Tous d'accord pour en appeler à la vigilance de chacun

En conclusion, les trois orateurs en ont appelé à la vigilance. Pour Susan George c'est la première fois qu'une institution commerciale, l'OMC, peut, avec un véritable pouvoir de décision, intervenir à ce point dans les affaires intérieures des pays. Et de souhaiter que les citoyens pèsent dans le sens de ce qu'ils estiment juste, nécessaire et bon pour leur pays, mais aussi pour le monde. C'est le sens de l'activité d'ATTAC : « Nous ne voulons pas détruire un cadre de règles, mais nous trouvons que cet accord est mauvais. Il a été fait dans certaines conditions, par certains, pour les

intérêts de certains, et les citoyens n'ont pas été partie prenante ». Elle ne peut pas garantir le succès de la campagne qui cherche justement à sortir l'éducation, la santé, la culture et l'eau, entre autres, de cette enceinte commerciale, et que chaque pays puisse dire une fois pour toutes quels sont ses services publics en exigeant que l'accord n'en discute plus. « Il faut faire quelque chose qui soit plus juste et qui ne nous oblige pas chaque jour au travail de Sisyphe pour empêcher que la libéralisation aille toujours plus loin, plus loin... C'est le sens de ce combat. Si les Suisses ont envie de s'y joindre, ce

sera une très bonne chose ».

L'ambassadeur Wasescha souligne pour sa part qu'il ne faut « jamais interpréter un texte international en dehors de son contexte et n'y voir que les avantages ou les inconvénients ». Le texte est flexible, dit-il, il nous laisse une large possibilité d'interprétation et le choix d'assurer nos arrières dans le dialogue avec les cantons et les milieux intéressés. Nous n'avons pas en Suisse une pression telle que nous devrions sacrifier les sujets sensibles sur l'autel de la libéralisation de l'OMC. Sans apporter de réelle garantie, il explique que « la complexité du sys-

tème suisse fait que l'éducation n'est pas forcément attrayante pour des investisseurs de prestataires presque industriels, que ce soit en Australie ou aux Etats-Unis ». De plus, « maintenant grâce à notre coopération très étroite avec les cantons, je suis persuadé que les instances concernées et responsables veillent au grain. Enfin on peut reprocher au Conseil fédéral tous les maux qu'on veut, mais il n'est pas dépourvu de sens politique : c'est la meilleure garantie que je peux vous laisser ce soir ».

Isabelle Chassot en appelle à la vigilance et à un travail de qualité :

« Ce que le débat m'a apporté ce soir, c'est d'abord la nécessaire vigilance que chacun d'entre nous doit avoir sur des questions qui concernent notre quotidien. C'est également la nécessité d'explicitier toujours mieux le rôle de l'enseignement public et de l'enseignement privé, ainsi que des objectifs que les pouvoirs publics fixent au système éducatif, ce que nous voulons pour notre école. Dans le fond et ce sera vraiment ma conclusion, c'est la nécessité aussi d'assurer la qualité des prestations dans le domaine de l'éducation : là où l'Etat est fort, il n'y aura pas d'intérêt pour des privés d'intervenir ».